

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 6 AOUT 2019

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 27
Nombre de représentés : 07
Nombre de votants : 34

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le mardi six août, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe.

OBJET

Affaire n°2019-098

CESSION DU TERRAIN BATI
COMMUNAL CADASTRE AH 569, SIS
BOULEVARD DE BREST, A
MONSIEUR ET MADAME MAILLOT
HENRI ET MARIE-JOSEE

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint, M. Bernard Robert 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 10^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Dorisca Tiburce, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Mikaëla Latra, M. Romuald Tanguy, M. Jimmy Grondin, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, M. Henry Hippolyte, Mme Firose Gador, Mme Valérie Auber.

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 29 juillet 2019 et affichée le 29 juillet 2019.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 09 AOUT 2019

Absents représentés : M. Jean-Claude Maillot 7^{ème} adjoint (par Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe), M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint (par Mme Danila Bègue), Mme Karine Mounien (par Mme Brigitte Laurestant), Mme Catherine Gossard (par M. Brandon Incana), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec), M. Daniel Vassinot (par M. Henry Hippolyte), M. Patrick Jardinot (par Mme Valérie Auber).

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Valérie Auber (17h12), M. Romuald Tanguy (17h50).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absent(s): Mme Cala M'Rhéhourri 5^{ème} adjointe, M. Sergio Erapa 9^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel, M. Patrice Payet, Mme Dalila Mahé.

.....
.....

Affaire n°2019-098

**CESSION DU TERRAIN BATI COMMUNAL CADASTRE AH 569, SIS
BOULEVARD DE BREST, A MONSIEUR ET MADAME MAILLOT HENRI ET
MARIE-JOSEE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la situation de la parcelle cadastrée AH 569 au Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération n°2013-095 du 30 juillet 2013 dénommée « RHI Multisites (Ilots Cayrol et Duplex) – Quartier mairie – Protocole Transactionnel Ville / Consorts Lenormand »

Vu l'avis du Domaine établi le 29 novembre 2018 ;

Vu le courrier du 03 juillet 2019 par lequel la famille MAILLOT accepte les termes de la transaction ;

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » du 25 juillet 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du 6 août 2019 relatif à la cession du terrain bâti communal cadastré AH 569 aux époux Maillot Henri et Marie-Josée ;

Après avoir délibéré et à la majorité (4 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot, Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec),

DECIDE

Article 1 : d'abroger la délibération n°2013-095 du 30 juillet 2013 dénommée « *RHI Multisites (Ilots Cayrol et Duplex) – Quartier mairie – Protocole Transactionnel Ville / Consorts Lenormand* »,

Article 2 : d'approuver la cession du terrain bâti communal cadastré AH 569 à monsieur et madame Maillot Henri et Marie-Josée ou toute société immobilière créée par eux, au prix de 480 000 € compatible avec l'avis du Domaine du 29 novembre 2018 annexé au rapport,

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer l'acte de vente et tous les documents se rapportant à cette affaire.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**




Olivier FICARAU

Envoyé en préfecture le 28/08/2019

Reçu en préfecture le 28/08/2019

Affiché le 28/08/2019



ID : 974-219740073-20190806-DL_06082019_098-DE